

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MERCREDI 27 MARS 2019 A 19 H 30**

---

**PRESIDENCE** : M. Vincent ADAMO, Président

**PRESENCES** : Conseil général : 46  
: Conseil communal : 8

**EXCUSE-E-S** : Mmes Maria Fernanda BLANC (PLR), Claudia CLEMENT (PLR), Valérie MIGNOT (PDC) et M. Bertrand SPÄTH (PVL) ;  
M. Eric ROMANENS.

**SECRETAIRE** : M. Nicolas GEX

**REDACTRICE DU PROCES-VERBAL** : Mme Martine BOZIER PERRITAZ, avec la collaboration de  
M. Nicolas GEX

~ ~ ~ ~ ~

**LIEU** : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

**ORDRE DU JOUR**

1. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018
2. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur)
3. Acquisition de pavillons préfabriqués provisoires pour les besoins scolaires à Marly Cité (Message 01-19)
4. Transmission sous forme numérique des convocations et documents de séance aux Conseillers généraux (Message 02-19)
5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours
6. Divers

~ ~ ~ ~ ~

M. Vincent ADAMO ouvre la séance en saluant Monsieur le Syndic, **Introduction** Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Nicolas GEX, Monsieur Hugo STERN, Chef du service de l'enseignement obligatoire de langue française à la DICS, le public ainsi que les représentants de la presse.

Le Président souhaite particulièrement la bienvenue à M. Christian RISSE, nouveau Conseiller général, qui succède à M. Marc ROMANENS, démissionnaire en raison d'un déménagement. M. RISSE a été assermenté par le Préfet et peut donc siéger valablement. M. ADAMO précise que M. RISSE siègera en tant qu'indépendant, le félicite pour son élection et lui souhaite plein succès dans l'accomplissement de son mandat.

M. ADAMO relève que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Le quorum de 26 étant atteint, le Conseil général peut donc siéger valablement. Il rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal. La liste des présences circule pour signature. Le Président informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Pour la séance de ce soir, le Président excuse l'absence de M. Eric ROMANENS, de Mmes Maria Fernanda BLANC (PLR) et Claudia CLEMENT (PLR), de M. Bertrand SPÄTH (PVL), ainsi que de Mme Valérie MIGNOT (PDC) qui a démissionné du Conseil général pour le 31 mars 2019. M. ADAMO précise enfin que M. Jean-Marc BOECHAT arrivera avec un peu de retard (*il arrive à 20h15*).

Le Président annonce encore qu'un apéritif sera servi au terme de cette séance.

**Le Président constate qu'il n'y a pas de remarque quant à l'ordre du jour : ce dernier est adopté à l'unanimité.** **Décision**

#### **1. Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018**

Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018. **Intervention du Président**

**Au vote, le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2018 est adopté à l'unanimité, avec les remerciements du Président à leurs auteurs.** **Décision**

**2. Election au Bureau du Conseil général (scrutateur)*****Intervention du  
Président***

Le Président précise que le scrutateur élu officiera également comme membre du Bureau du Conseil général, à la suite du départ de M. Marc ROMANENS. Il passe ainsi la parole à M. Simon NIKLES, pour le groupe PLR.

Au nom du groupe PLR, M. Simon NIKLES présente la candidature de M. Stéphane CURTY, marié et père de trois enfants, membre de la Commission d'aménagement et de la Fusion, et habitant de Marly.

***Présentation de  
S. NIKLES***

Constatant qu'aucune autre candidature n'est annoncée et en vertu de la Loi, le Président désigne élu M. Stéphane CURTY (PLR), en qualité de scrutateur et membre du Bureau du Conseil général.

***Résultats***

*L'assemblée félicite le nouvel élu.*

**3. Acquisition de pavillons préfabriqués provisoires pour les besoins scolaires à Marly Cité (Message 01-19)*****Intervention du  
Président***

Le Président constate qu'aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'est formulée. Il relève que M. Hugo Stern, qui est présent ce soir, sera ravi de répondre à toutes les questions relevant de la compétence de la DICS. Il passe la parole au Conseil communal.

Au terme de l'année scolaire passée, M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que la commune a frôlé la catastrophe et qu'elle a pu in extremis absorber l'ouverture d'une 13<sup>ème</sup> classe primaire. Suite à cet épisode, le Conseil communal s'est penché sur les effectifs futurs, afin de prévoir la prochaine rentrée scolaire et ne pas se retrouver dans une situation précaire. Plusieurs variantes ont alors été analysées.

***Intervention du  
Conseil communal***

La variante d'un déplacement de classes sur le site du MIC a rapidement été écartée, car trop coûteuse en matière d'aménagements à réaliser. Le fait de déplacer des élèves sur ce site était également compliqué, en raison de l'unité d'enseignement, de la gymnastique, de l'ACM ou de l'ACT notamment. Le bien des élèves a dicté de les laisser avec leurs camarades sur le site de Marly Cité.

La variante d'un déplacement des élèves de deux classes de Marly Cité vers Marly Grand-Pré a été évaluée. On s'est alors très vite heurté à des problèmes d'horaires de classe, de coûts de transport, indispensable vu la distance à parcourir, et de capacité de l'Accueil extrascolaire de Grand-Pré qui est complet.

La variante du déplacement de la limite entre Marly Cité et Marly Grand-Pré a fait quant à elle couler beaucoup d'encre. Des discussions ont été nécessaires avec la DICS, soit M. Stern présent ce soir et Mme Galley, juriste.

M. HELBLING tient à préciser que la décision d'opter pour telle variante a été prise par le Conseil communal, et non par la DICS. Cette dernière a donné des éléments concrets pour contribuer à la prise de décision.

Au final, le Conseil communal a opté pour l'achat de deux pavillons préfabriqués, qui pourront être revendus à la fin de leur utilisation, comme l'ont fait d'autres communes. La décision a été prise d'installer ces pavillons sur la place de basket, derrière la salle des répétitions et devant le home. Cette façon de faire permet de laisser les enfants sur ce site, ce qui engendre le moins de mouvements possibles et correspond aux horaires. Au sujet de la perte de la place de basket, M. HELBLING explique qu'il sera certainement possible de placer les paniers de basket dans la cour d'école.

Suite au courrier des enseignants de Grand-Pré à M. le Conseiller d'Etat Jean-Pierre Siggen, M. HELBLING informe qu'une réponse leur sera donnée directement par M. Siggen.

Mme Françoise SAVARY souligne que la proposition du Conseil communal d'installer deux classes dans des pavillons scolaires préfabriqués à Cité est, d'une part, le résultat d'études et d'analyses approfondies et, d'autre part, la solution qui permet de privilégier l'enfant, de conserver sa place au centre de notre préoccupation et de préserver son environnement habituel autant que faire se peut. Pourquoi la modification des zones géographiques est problématique et n'a pas été retenue ? Un tableau de simulation est présenté, tout d'abord pour Marly Cité :

**Intervention du Conseil communal**

CITÉ PRONOSTICS EFFECTIFS SUR 4 ANS																
	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	CI	EE	EPT	CI	EP	EPT		
	18-19	40	43	46	39	40	45	34	39	0	83	4	15	273	13	<i>statistique situation actuelle</i>
	19-20	47	40	43	46	39	40	45	34	0	87	4	15	277	14	
	20-21	46	47	40	43	46	39	40	45	0	93	5	14	281	14	
	21-22	53	46	47	40	43	46	39	40	0	99	5	10	275	13	
	22-23	25	53	46	47	40	43	46	39	0	78	4	6	273	13	
<b>A.</b>	18-19	40	43	46	39	40	45	34	39	0	83	4	15	273	13	Epinettes 51 à 69
	19-20	47	38	42	45	34	39	42	34	0	85	4	15	266	13	
	20-21	46	47	38	42	45	34	39	42	0	93	5	14	268	13	
	21-22	53	46	47	38	42	45	34	39	0	99	5	10	265	13	
	22-23	25	53	46	47	38	42	45	34	0	78	4	6	264	13	
<b>B.</b>	18-19	40	43	46	39	40	45	34	39	0	83	4	15	273	13	Rte de l'Union Imp. et Chemin-Fleuri Ch. de l'Aurore Ch. de la Grangette 6 à 24
	19-20	47	36	40	39	36	36	42	34	0	83	4	13	253	12	
	20-21	46	47	36	40	39	36	36	42	0	93	5	12	253	12	
	21-22	53	46	47	36	40	39	36	36	0	99	5	8	250	12	
	22-23	25	53	46	47	36	40	39	36	0	78	4	4	252	12	
<b>C.</b>	18-19	40	43	46	39	40	45	34	39	0	83	4	15	273	13	A. et B. cumulés
	19-20	47	34	39	38	31	35	39	34	0	81	4	13	242	12	
	20-21	46	47	34	39	38	31	35	39	0	93	5	12	240	12	
	21-22	53	46	47	34	39	38	31	35	0	99	5	8	240	12	
	22-23	25	53	46	47	34	39	38	31	0	78	4	4	243	12	

Mme SAVARY explique que cette simulation est faite sur base des statistiques de mai 2018 recensant les entrées en 1H de 2019 à 2022 ainsi que sur base des effectifs réels des deux établissements relevés en date du 28 août 2018 pour les autres degrés. Par ailleurs, elle est faussée par la croissance annuelle des élèves dits en « concept d'intégration (CI) » et qui comptent pour trois, recensés à l'état actuel. Les concepts d'intégration futurs ne sont pas pris en compte, ces données n'étant connues que trois à quatre mois au mieux avant l'année scolaire qu'elles impactent. Mme SAVARY commente le tableau de simulation, en relevant que cette année scolaire compte 13 classes, que l'année prochaine on passera certainement à 14 classes. En prenant la variante A, soit le déplacement des enfants habitants au chemin des Epinettes 51-69 du côté de Grand-Pré, on aura toujours 13 classes. Mme SAVARY souligne qu'à mesure que les années avancent, les concepts d'intégration (CI) diminuent, car ce sont les cas que l'on connaît actuellement, mais qui peuvent très bien augmenter. Selon la variante B, soit le déplacement des élèves habitant route de l'Union, impasse chemin Fleuri, chemin de l'Aurore et chemin de la Grangette 6-24, on voit que la situation 2018-2019 est à 13 classes et qu'ensuite on va pouvoir maintenir 12 classes, ceci sans compter le flux migratoire et les concepts d'intégration. Enfin, si l'on cumule la variante A et la variante B, on arrive à 13 classes en 18-19 et 12 classes pour les années à venir, mais avec des effectifs limités à 13 classes.

Les pronostics pour Grand-Pré se présentent ainsi :

GP	PRONOSTICS EFFECTIFS SUR 4 ANS															
	1H	2H	3H	4H	5H	6H	7H	8H	CI	EE	EPT	CI	EP	EPT		
	18-19	28	38	39	31	37	37	38	36	1	68	4	10	238	12	<i>statistique situation actuelle</i>
	19-20	43	28	38	39	31	37	37	38	0	71	4	7	234	12	
	20-21	45	43	28	38	39	31	37	37	0	88	4	6	222	11	
	21-22	49	45	43	28	38	39	31	37	0	94	5	6	228	11	
	22-23	23	49	45	43	28	38	39	31	0	72	4	5	234	12	
<b>A.</b>	18-19	28	38	39	31	37	37	38	36	1	68	4	10	238	12	+ Epinettes 51 à 69
	19-20	43	30	39	40	36	38	40	38	0	73	4	7	245	12	
	20-21	45	43	30	39	40	36	38	40	0	88	4	6	235	12	
	21-22	49	45	43	30	39	40	36	38	0	94	5	6	238	12	
	22-23	23	49	45	43	30	39	40	36	0	72	4	5	243	12	
<b>B.</b>	18-19	28	38	39	31	37	37	38	36	1	68	4	10	238	12	+ Rte de l'Union
	19-20	43	32	41	46	34	41	40	38	0	75	4	9	258	13	Imp. et Chemin-Fleuri
	20-21	45	43	32	41	46	34	41	40	0	88	4	8	250	12	▲ Ch. de l'Aurore
	21-22	49	45	43	32	41	46	34	41	0	94	5	8	253	12	▲ Ch. de la Grangette 6 à 24
	22-23	23	49	45	43	32	41	46	34	0	72	4	7	255	13	
<b>C.</b>	18-19	28	38	39	31	37	37	38	36	1	68	4	10	238	12	+ A. et B. cumulés
	19-20	43	34	42	47	39	42	43	38	0	77	4	9	269	13	
	20-21	45	43	34	42	47	39	42	43	0	88	4	8	263	13	
	21-22	49	45	43	34	42	47	39	42	0	94	5	8	263	13	
	22-23	23	49	45	43	34	42	47	39	0	72	4	7	264	13	

La situation actuelle est de 12 classes. En ajoutant les Epinettes 51 à 69, on se trouve à 12 classes, mais sans le flux migratoire et les concepts d'intégration (tableau A). Selon la variante B (route de l'Union, impasse chemin Fleuri, chemin de l'Aurore et chemin de la Grangette 6-24), on constate que l'on se trouve à 12 classes limites actuellement, à 13 pour l'année prochaine, toujours sans le flux migratoire et les concepts d'intégration. Les variantes A et B cumulées (tableau C) font ressortir 12 classes en limite actuellement et 13 classes, également en limite, pour les prochaines années.

Mme SAVARY relève que, selon les pronostics pour Cité, la variante C n'éliminerait pas le recours à une salle sous-dimensionnée en cas d'ouverture d'une cinquième classe enfantine. D'autre part, il n'existe aucune réelle garantie quant au nombre d'effectifs des classes primaires envisagées, vu les inconnues en termes de concepts d'intégration et de flux migration et d'évolution de la population. A Grand-Pré, Mme SAVARY constate que cette variante C aurait par contre pour conséquence de devoir aménager une ou plusieurs classes au Pavillon 1. Or, ce pavillon est utilisé aujourd'hui par l'Animation, le PITSC et le Conservatoire. A noter aussi que les halles de sport sont déjà sur-occupées et que le CO doit les utiliser durant les heures de midi. L'impact d'une telle mesure sur l'Accueil extrascolaire (AES) n'est pas connu. Mme SAVARY rappelle toutefois que l'AES de Grand-Pré est suffisamment chargé, alors que celui de Cité disposera dès la rentrée scolaire 2019 d'un potentiel d'accueil supérieur. Les familles habitant dans les zones référencées sous la variante B, c'est-à-dire au chemin des Epinettes 51 à 69, devraient à terme être rapatriées dans le troisième centre scolaire, ce qui veut dire que ces élèves devraient changer d'école une deuxième fois durant leur scolarité, ce qui n'est pas envisageable. Pour conclure, Mme SAVARY relève que ce n'est pas une simple ligne que l'on déplace sur un plan. Ce sont des enfants que l'on déplace avec tout ce que cela implique : changement d'école, de camarades, d'enseignants, de prise en charge thérapeutique, d'accueil extrascolaire, d'organisation pour les mamans de jour ou grands-parents, de chemin de l'école ou de pédibus. De plus, un établissement scolaire doit pouvoir disposer de salles non attribuées, pour avoir au moins une marge de manœuvre minimale. Or, cela n'est pas le cas ces dernières années.

Comme signalé au début de son intervention, Mme SAVARY constate que toutes les analyses et les variantes ont été bien étudiées. Leurs avantages et inconvénients ont été pesés, leurs aspects financiers également, mais en

mettant les enfants et leur famille au centre des préoccupations. Ceci justifie amplement le choix des pavillons. C'est pourquoi Mme SAVARY recommande au Conseil général d'accepter ce message.

Au nom de la Commission financière, Mme Séverine LAGO, Présidente,

**Préavis de la  
Commission financière**

formule le préavis suivant :

« Le document du message comporte quelques données financières en lien avec les trois options que le Conseil communal a présentées.

Ces données n'ont cependant pas été suffisantes pour permettre à la Commission financière de se prononcer et cette dernière a ainsi posé trois questions complémentaires, à savoir :

Locaux au MIC : à combien s'élèvent ces coûts de location ?

**Réponse de la Commune :**

- un peu plus de 20'000 francs par année,
- d'autres coûts liés essentiellement à la décentralisation et aux aspects organisationnels,
- des frais d'encadrement conséquents, notamment pour les trajets (ce sont surtout les éléments liés à l'éloignement du site qui sont à prendre en considération).

Variante de location de pavillons : surface envisagée des pavillons (en lien avec le prix élevé de location) ?

**Réponse de la Commune :**

Surface totale de 276 m<sup>2</sup>. Les salles de classes mesurent chacune 83 m<sup>2</sup>.

Revente des pavillons prévue ultérieurement ?

**Réponse de la Commune :**

La possibilité existe de revendre les pavillons après leur utilisation. Ce montant n'a volontairement pas été pris en considération dans le budget présenté car la valeur résiduelle est difficile à estimer car fonction de la durée d'utilisation des pavillons et du marché. Il est à noter encore qu'une subvention peut éventuellement être accordée pour ce type de construction selon les articles 17 et 18 du Règlement sur le subventionnement des constructions scolaires et le dossier est adressé pour demande aux autorités compétentes. Tenant compte de ceci, la Commission financière a donc passablement débattu sur ce thème. Bien que des données financières complémentaires ont été remises à la Commission financière, ces dernières n'ont pas permis d'éclairer en totale transparence les coûts totaux de chacune des options. En fonction des informations présentes, les membres de la Commission ne peuvent que soutenir, à l'unanimité, la proposition du Conseil communal ».

S'agissant du financement de l'aménagement des salles de classes, M. Claude BAYS (PDC) souhaite savoir si c'est bien celui que le Conseil général a voté dans le cadre du budget en fin d'année passée.

**Question de  
C. BAYS**

Mme Françoise SAVARY répond par l'affirmative.

**Réponse du  
Conseil communal  
Question de  
C. BIELMANN**

M. Claude BIELMANN (MV) demande à M. Hugo Stern quelle est l'exigence de l'Etat de Fribourg quant au nombre de salles disponibles, puisqu'on souhaite de la réserve.

M. Hugo Stern indique qu'il n'existe pas de norme précise, mais qu'il est indispensable de disposer d'un peu de marge pour des appuis, pour des dédoublements de classes. Effectivement, une école qui est pleine comme un œuf laisse très peu de marge de manœuvre pour enseigner, pour différencier, pour les élèves intégrés qu'on doit parfois sortir de la classe pour travailler sur une notion particulière. Selon M. Stern, un peu d'espace est absolument nécessaire à l'intérieur d'une école. La variante proposée, avec un déplacement de la limite, ferait qu'on se retrouve avec deux écoles bien remplies, mais qui ne laissent ni d'un côté ni de l'autre de la marge de manœuvre. C'est un des éléments qui a été pris en compte. L'Etat ne va pas se permettre de dire à chaque commune le nombre de salles libres exigées, mais c'est une question de pouvoir y travailler correctement d'un point de vue pédagogique.

**Réponse de  
H. Stern**

Dans la statistique présentée par Mme SAVARY, Mme Daniela SCHELLENBERG (PDC) souhaite savoir si la population du nouveau quartier du Moraty a été prise en considération, puisqu'on parle ici d'une cinquantaine de logements.

**Question de  
D. SCHELLENBERG**

Mme Françoise SAVARY répond que ce quartier n'a pas été pris en compte dans la statistique présentée, parce c'est une inconnue. Elle rappelle qu'en 2006, on avait estimé que le quartier des Coquelicots amènerait une centaine d'élèves en plus en 2010. Or, cette estimation s'est avérée fausse.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Eric BUGNON (PVL) souhaite savoir s'il est possible de déplacer la limite par deux fois, une fois à cette occasion et une fois lors de la construction du troisième centre scolaire. La DICS aurait en effet interdit ces deux déplacements.

**Question de  
E. BUGNON**

M. Hugo Stern relève que « interdit » est un mot un peu fort. Par contre, effectivement, c'était un des points centraux de la discussion qui a lieu avec la délégation du Conseil communal et le Secrétaire général. La DICS, dans

**Réponse de  
H. Stern**

un délai aussi court que celui qui sépare de la mise en place d'un nouvel établissement scolaire à Marly, ne pourra effectivement pas valider deux fois un déplacement de limite, simplement pour préserver l'intérêt des élèves, des fratries, des familles, mais aussi évidemment d'une certaine stabilité du cercle scolaire. Il faut en effet savoir qu'un tel déplacement génère un nombre important de recours et de mécontentements de tous ordres. M. Stern assure que le faire deux fois dans un intervalle relativement court va être très pénible. De ce fait, la DICS, dans l'intérêt des élèves et de la cohérence de leur parcours, donnerait probablement un avis négatif.

M. Eric BUGNON (PVL) demande qui a la compétence de décider ce déplacement de limite.

**Question de  
E. BUGNON**

M. Hugo Stern répond que la compétence revient bien entendu à la commune, qui décide quelle option elle choisit. La DICS a la compétence de valider ou non cette décision, dans l'intérêt des élèves. Elle a son mot à dire car elle veille finalement au bon déroulement de la scolarité au niveau cantonal. C'est donc bien une décision communale, mais qui doit être validée par la DICS. Cette dernière va se préoccuper de ce qui la concerne en premier lieu, soit l'intérêt des élèves, au niveau pédagogique également, pour qu'il n'y ait pas trop de heurts dans le parcours de l'élève durant ses huit années d'école primaire.

**Réponse de  
H. Stern**

**Le Président soumet au vote le message 01-19 relatif à l'acquisition de pavillons préfabriqués provisoires pour les besoins scolaires à Marly Cité qui est accepté à la majorité évidente. La dépense de Fr. 290'000.- et l'emprunt correspondant sont autorisés.**

**Décision**

M. Jean-Pierre HELBLING relève que ce dossier a pris beaucoup de temps à de nombreuses commissions et au personnel. Il souhaite remercier chacune et chacun pour toute l'application mise à défendre ce dossier et le Conseil général pour le soutien et la confiance faits au Conseil communal. Ses remerciements vont aussi à M. Hugo Stern pour sa participation et ses informations.

**Intervention du  
Conseil communal**

**4. Transmission sous forme numérique des convocations et documents de séance aux Conseillers généraux (Message 02-19)**

**Intervention du  
Président**

Aucune demande de non-entrée en matière ou de renvoi n'étant formulée, M. Vincent ADAMO prend la parole sur ce point, puisque c'est une proposition émanant du Bureau du Conseil général et de l'administration qui va dans le sens d'une digitalisation, dans une idée plus écologique et économique, et qui consiste à donner également la possibilité de transmettre les documents sous

format numérique sur une base volontaire. A noter qu'il ne s'agit pour l'heure que d'acter cette modification réglementaire. M. ADAMO précise que le Service des communes a déjà été consulté pour un examen préalable de cette modification du Règlement du Conseil général. Ce service a estimé que cela lui paraissait tout à fait compatible avec l'article 38 de la Loi sur les communes et a donné quelques recommandations pour sa mise en œuvre. A ce stade, M. ADAMO passe la parole au Conseil communal.

M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'il s'agit simplement d'ouvrir cette possibilité dans le Règlement, le jour où viendra effectivement cette pratique. La possibilité sera toujours donnée aux personnes qui souhaitent obtenir ces documents en version papier. Une étude va se faire en collaboration avec le Bureau du Conseil général.

**Intervention du  
Conseil communal**

Mme Séverine LAGO, Présidente, délivre le préavis de la Commission financière :

**Préavis de la  
Commission financière**

*« Ce message est relatif à une base réglementaire et n'induit ainsi, à ce titre, pas de frais supplémentaire à charge de la Commune. L'application ultérieure dudit Règlement aura cependant, au sens tel qu'il peut être interprété, un impact financier qui ne peut aller que dans le sens d'une amélioration. Un impact positif que la Commission financière soutient totalement ».*

**Au vote, le message 02-19 relatif à la transmission sous forme numérique des convocations et documents de séance aux Conseillers généraux est accepté à la majorité évidente.**

**Décision**

Pour préparer les modalités et la mise en œuvre de cette transmission numérique, M. Vincent ADAMO précise qu'un groupe de travail, composé de membres du Bureau du Conseil général et du personnel de l'administration, sera créé. Une proposition de fonctionnement sera présentée prochainement.

**Intervention du  
Président**

## **5. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours**

**Intervention du  
Conseil communal**

### **– Appartements pour seniors du Pré Zurthanen**

M. Jean-Pierre HELBLING indique que les appartements ont maintenant été attribués et que la suite des opérations est effectuée par la Régie de Fribourg SA. Le Conseil communal et le groupe de travail lui ont transmis une liste des locataires choisis et c'est la Régie de Fribourg qui se charge d'établir les contrats et de fixer les entrées respectives. Deux dates d'entrées ont été arrêtées, soit le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> octobre. La prise en main des locaux communaux est prévue cet été afin d'être prêt avec la nouvelle année scolaire. Des visites seront organisées à la fin juin probablement pour le Conseil général. Il y aura également une journée portes-ouvertes destinée à la

population, vraisemblablement à fin août, avant l'entrée en location des locataires des quatre étages.

– **Audit de l'administration**

Cet audit n'est pas encore terminé. M. HELBLING estime le dépôt du rapport final vers la fin mai. Une présentation de ce rapport sera faite en séance du Conseil général.

– **Bulletin d'informations du Syndic**

M. HELBLING relève une erreur dans son bulletin d'information 1/19, en ce sens que sa prochaine parution sera bien le 21 juin, et non le 22 mars.

– **Place du Village**

En l'absence de M. Jean-Marc BOECHAT, M. HELBLING explique que cette place va être construite, lorsque la construction des appartements pour seniors sera terminée. On va profiter de la synergie des aménagements extérieurs pour travailler avec les mêmes mandataires, ceci par souci d'économies. Un passage en dur sera réalisé, probablement pour la prochaine rentrée scolaire, afin de permettre aux élèves de Marly Cité de se rendre à l'école.

– **Requalification de la route de Fribourg**

Les travaux ont débuté et ils s'achèveront en décembre 2020. Dans la mesure du possible, le trafic bidirectionnel sera maintenu.

– **Atelier participatif pour la réfection de la route de la Gérine**

M. Jean-Pierre HELBLING explique que cet atelier se déroulera le 4 avril prochain. Il annonce la présence de M. Jean-Marc BOECHAT qui donnera les renseignements à la population présente. Cet atelier se déroulera à la salle commune de Marly Grand-Pré. Une invitation va paraître dans le prochain Marly Information et sur le site internet de la commune.

*Intervention du  
Conseil communal*

**6. Divers**

– **Événements à retenir**

M. Vincent ADAMO rappelle la date du 21 mars 2019 à laquelle se déroulera la 5<sup>ème</sup> édition du Tournoi LittelKano, organisée par le Judo-Club de Marly.

Il souligne l'initiative du Service de l'Animation, en collaboration avec le groupe de pilotage Accueil et dans le contexte de Marly Folies. L'idée est de trouver des personnes, autant des ressortissants suisses que des personnes migrantes, qui participeraient au nettoyage du site lors de cette manifestation. Leur rétribution serait versée pour le projet Accueil. Ces bénévoles feraient ainsi une double action en maintenant la propreté de la fête et contribuant à

*Intervention du  
Président*

une meilleure intégration des personnes. En cas d'intérêt, il y a lieu de contacter M. Michel Favre, responsable de l'Animation.

M. ADAMO donne encore une information sur la traditionnelle sortie du Conseil général, qui aura lieu le mercredi 5 juin à 17h00, avec la visite la salle du Grand Conseil du canton de Fribourg qui sera présentée par le Président M. Roland Mesot. Des informations suivront.

– **Modération de trafic**

M. Claude BIELMANN (MV) informe qu'un habitant de Champ-Montant lui a demandé il y a une dizaine de jours s'il était au courant des travaux qui allaient se réaliser à l'entrée du quartier. M. BIELMANN lui a répondu par la négative. Il a cependant constaté qu'une borne avait été posée à l'entrée de ce quartier. Dans celui de Messidor, où habite M. BIELMANN, deux trous réalisés dans le revêtement bitumineux font penser à l'installation d'une zone de modération de trafic. S'agit-il de futures modérations de trafic ou de zones 30, ont-elles été mises à l'enquête ? M. BIELMANN aimerait savoir qui est compétent pour définir et/ou réaliser ces mesures de modération de trafic. Cette discussion avait eu lieu dans le cadre du Conseil général, mais M. BIELMANN n'a rien revu apparaître depuis.

***Question de  
C. BIELMANN***

En l'absence de M. BOECHAT, M. Jean-Pierre HELBLING ne connaît pas tous les éléments et propose d'apporter une réponse par courriel, plus tard.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) accepte cette façon de faire. Il relève cependant que, lorsqu'il voit deux trous distants de 80-100 cm en bordure de chaussée, cela lui fait bien penser à une modération de trafic et donc à une zone 30.

***Intervention de  
C. BIELMANN***

Renseignements pris, M. Jean-Pierre HELBLING indique que ces travaux ont été mis à l'enquête et qu'il s'agit bien de modérations de trafic.

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Claude BIELMANN (MV) souhaite savoir qui est compétent pour prévoir ces modérations de trafic, le Conseil communal ou le Conseil général ?

***Question de  
C. BIELMANN***

En cas de travaux d'investissement, M. Jean-Pierre HELBLING indique que le Conseil général est compétent. Par contre, s'il n'y a pas d'investissement prévu, le Conseil communal prend cette décision.

***Intervention du  
Conseil communal***

– **Regualification de la route de Fribourg**

Au sujet des travaux qui ont débuté sur la route de Fribourg, M. César MURANGIRA (LV) aimerait avoir des informations sur les mesures de sécurité prises pour les passages piétons, notamment celui à la hauteur des Rittes et celui qui se trouve vers le chemin des Falaises. Ce passage a été déplacé

***Question de  
C. Murangira***

vers le Pont de Pérolles, dans une courbe où les voitures arrivent rapidement. Y a-t-il à ces endroits des mesures de sécurité qui sont prévues ?

M. Jean-Pierre HELBLING répond que c'est le canton qui est maître d'œuvre de ce chantier et non la commune. M. HELBLING estime qu'il faut intervenir auprès du canton pour le rendre attentif à cette sécurité.

**Réponse du  
Conseil communal**

Suite à l'arrivée de M. Jean-Marc BOECHAT, le Président lui soumet la question que vient de poser M. BIELMANN au sujet des travaux dans les quartiers de Champ-Montant et Messidor.

**Intervention du  
Président**

M. Jean-Marc BOECHAT explique qu'on a posé dans ces environs des panneaux zone 30, mis à l'enquête de façon régulière et normale comme toute signalisation.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) répète qu'à l'entrée de Champ-Montant une borne a été posée à 80-100 cm du bord de la chaussée. Dans l'entrée du quartier de Messidor, il y a deux trous qui font penser à une bande de signalisation de zone 30. Il constate donc que, dans l'entrée d'un quartier, d'un côté et de l'autre, on n'a pas les mêmes mesures.

**Intervention de  
C. BIELMANN**

M. Jean-Marc BOECHAT explique que ces panneaux zone 30 sont effectivement obligatoirement mis sur la chaussée. Ils doivent se trouver sur le côté de la chaussée, pour réduire la vitesse. Ils sont posés selon les plans qui ont été mis à l'enquête par le SPC qui est l'organe responsable de l'approbation des nouvelles signalisations.

**Réponse du  
Conseil communal**

Ce qui gêne M. BIELMANN (MV), c'est qu'un règlement de police a été présenté devant la Commission d'aménagement par M. MAILLARD. Des modérations de trafic ont alors été présentées pour pratiquement tous les quartiers de Marly. Il n'y a cependant jamais eu d'autre discussion et, soudainement, on se retrouve devant le fait accompli.

**Intervention de  
C. BIELMANN**

Effectivement, M. Jean-Marc BOECHAT relève que la discussion s'est cristallisée autour du parcage sauvage qui se fait dans plusieurs quartiers. La solution qui a été trouvée dans ce sens-là a été de réaliser des zones 30 où il est interdit de parquer hors case. Ces zones ne nécessitent pas d'aménagements autres que poser la signalisation. M. BOECHAT rappelle qu'une demande de crédit pour réaliser des zones 30, avec un plan complet de toute la commune, a été présentée au Conseil général et qu'elle a été refusée à une voix près. Il indique qu'on ne peut pas prévoir des zones 30 dans des endroits comme la route du Centre par exemple, sans devoir faire

**Réponse du  
Conseil communal**

de la modération de trafic, c'est-à-dire installer des obstacles clairs et nets à la vitesse de 50 km/h. Les zones où sont posés aujourd'hui des panneaux en zone 30 sont exemptes de cette nécessité et ont donc été réalisées à moindre frais. S'il est vrai qu'une discussion à ce sujet aurait pu avoir lieu au sein de la Commission d'aménagement, M. BOECHAT souligne que ces travaux ont été décidés rapidement en raison des problèmes de parcage sauvage dans beaucoup d'endroits.

M. Claude BIELMANN (MV) se dit tout de même surpris que les deux quartiers en question soient concernés par du parking sauvage, car ils se trouvent en impasse, et que leur configuration ne permet pas de circuler vite.

***Intervention de  
C. BIELMANN***

M. Jean-Marc BOECHAT indique que cela est donc très bien et que les zones 30 seront ainsi respectées sans qu'on ait besoin de faire de la modération. C'est d'ailleurs exactement ce que le SPC a relevé, soit que ces endroits sont extrêmement réduits et donc pas très pratiques pour faire du 50 km/h.

***Intervention du  
Conseil communal***

Le Président rappelle enfin la question de M. César MURANGIRA (LV) concernant la sécurité des piétons durant les travaux sur la route de Fribourg.

***Intervention du  
Président***

M. Jean-Pierre BOECHAT constate, d'une part, que le passage pour piétons qui était pratiquement à la hauteur de la fin du village, juste avant le pont, a été déplacé sur le pont. M. BOECHAT rappelle que la partie gauche, vers Fribourg, est la piste cyclable. Les piétons sont priés de traverser sur ce passage pour piétons pour aller sur le côté où il y a un trottoir. Dans l'avenir, il n'y aura plus du tout de trottoir entre le giratoire des Rittes et le Pont de Pérolles, sur le côté gauche en allant à Fribourg. Les gens devront emprunter le trottoir de l'autre côté, parce qu'il n'y a pas la place pour faire notamment la piste cyclable. La sécurité des piétons préoccupe fortement le Conseil communal. Sur les conditions de l'adjudication de l'offre, M. BOECHAT rappelle qu'une circulation à deux voies sera maintenue tout le long des travaux et évidemment la sécurité des piétons doit être assurée. C'est pour cette raison que le passage pour piétons qui était à la hauteur de l'arrêt de bus un peu plus bas a été déplacé. M. BOECHAT va relayer ce souci de sécurité à M. Laurent Corpataux, ingénieur communal.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. César MURANGIRA (LV) pense que la question est vraiment liée à la vitesse qui n'a pas été limitée à cet endroit. Il est indispensable d'entreprendre quelque chose avant qu'un accident grave n'intervienne, selon lui.

***Intervention de  
C. MURANGIRA***

M. Jean-Marc BOECHAT relève que, ces derniers jours, un panneau de chaussée rétrécie a été posé. Effectivement, les voies de circulation ont été

***Intervention du  
Conseil communal***

déplacées sur un tronçon assez long. M. BOECHAT rappelle que le maître d'ouvrage est cantonal et que la commune est maître d'ouvrage pour tout ce qui est édilitaire, donc les trottoirs, les arrêts de bus, etc. Tout le reste n'est pas de la responsabilité de la commune. Encore une fois, tant que les limitations de vitesse ne sont pas contrôlées et sanctionnées, M. BOECHAT estime qu'elles ne servent à rien. Il pense que l'idée du Canton est de maintenir le 50 km/h tant qu'il le peut. M. BOECHAT veut bien encore briser une lance envers le canton et lui dire que la situation est dangereuse.

M. Daniel MOLLARD (PS) a appris que, durant quelques jours, la circulation sera impossible pour les habitants du quartier des Rittes, en raison des travaux au niveau du giratoire. Est-ce que des places de stationnement ont été prévues à un autre endroit pour ces habitants ?

**Question de  
D. MOLLARD**

M. Jean-Marc BOECHAT indique que c'est là une question d'organisation de chantier. Selon lui, si on coupe une route à la circulation de façon relativement prolongée, il est évident qu'il faut prévoir des systèmes pour les habitants. M. BOECHAT ne peut pas répondre à cette question de manière précise.

**Réponse du  
Conseil communal**

M. Daniel MOLLARD (PS) indique alors que les habitants de ce quartier seront très attentifs. Si aucun système n'est mis en place, il estime qu'il ne faudra pas amender les personnes qui se parqueront n'importe où.

**Intervention de  
D. MOLLARD**

A cela, M. Jean-Marc BOECHAT répond que la police communale est extrêmement efficace et également très compréhensive.

**Intervention du  
Conseil communal**

– **Panneau d'interdiction de tourner à gauche**

**Question de  
L. RIO**

M. Luigi RIO (PS) a remarqué qu'un panneau d'interdiction de tourner à gauche, c'est-à-dire vers Fribourg, a été posé devant l'Acacia. Comme l'autre interdiction de tourner à gauche, vers l'Acacia, n'est jamais respectée, il se demande quel est le but de cette nouvelle signalisation.

M. Jean-Marc BOECHAT indique que la pose de ce panneau est un essai sur quinze jours, accordé par le SPC, comme le mentionne la Feuille officielle. Il existe à ce sujet un problème de base. Quand on a fermé la route qui descend au MIC, les gens du quartier ont relevé qu'ils n'avaient alors plus la possibilité de sortir à l'Acacia. Des solutions ont été cherchées. La première a été d'arrêter de bloquer la route cantonale pour ceux qui veulent tourner vers l'Acacia. Effectivement, cette mesure n'est pas très respectée. Durant ces quinze jours de test, des comptages sont réalisés, ce qui nous permettra d'obtenir des mesures pour savoir si c'est une bonne solution ou non. Le but

**Réponse du  
Conseil communal**

n'est bien évidemment pas d'embêter les automobilistes, mais de les aider en favorisant une circulation plus fluide.

M. Jean-Claude DE REYNIER (PLR) demande si la pose de ce panneau d'interdiction de tourner à gauche a été faite suite à des problèmes de sécurité.

**Question de  
J.-C. DE REYNIER**

M. Jean-Marc BOECHAT répète que c'est un problème de fluidité.

**Réponse du  
Conseil communal  
Intervention de  
J.-C. DE REYNIER**

M. Jean-Claude DE REYNIER (PLR) rétorque que cela ne sert à rien du tout. En effet, on peut tourner à gauche à partir du moment où les feux sont rouges vers le garage. Avant, il y a trop de circulation et on n'y arrive pas. Il aurait mieux valu poser l'interdiction de tourner à gauche au bout du chemin de St-Eloi. Empêcher le passage sur la route du Chevalier n'a absolument aucun sens, selon M. DE REYNIER.

M. Jean-Marc BOECHAT est content d'apprendre que Marly compte près de 8'000 experts en trafic et qu'il est toujours rassurant de voir que les non-professionnels ont beaucoup plus d'idées que les professionnels. Il n'empêche que grâce à ces essais, on va obtenir des mesures qui nous permettront d'établir des options. Si ces options sont efficaces, on les garde. Si ce n'est pas le cas, on les change. Le constat que tout le monde fait est que les « tourner à gauche » sur la route cantonale sont un réel problème, parce que cela bloque la circulation. Au sujet des feux, M. BOECHAT explique que ce n'est pas forcément au moment où il y a beaucoup de monde qu'ils passent au rouge. Ces feux sont en effet contrôlés par un senseur et, s'il y a beaucoup de circulation, ils ne passent pas au rouge durant un bon moment. Selon M. BOECHAT, on essaie de trouver des solutions qui soient moins mauvaises que la situation actuelle qui ne fonctionne pas à notre satisfaction.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. Jean-Claude DE REYNIER (PLR) relève qu'il ne faut pas se baser uniquement sur des avis de professionnels, mais également sur des avis d'usagers. Les critères de sécurité sont plus importants que ceux de fluidité, puisqu'il n'existe aucune fluidité. Selon M. DE REYNIER, ce n'est pas en interdisant aux gens de tourner à gauche que la circulation va diminuer.

**Intervention de  
J.-C. DE REYNIER**

M. Jean-Marc BOECHAT rétorque que ce n'est pas en acceptant la situation qu'on va la changer. Les habitants ont été écoutés et entendus, on leur a expliqué que c'était un test, qu'on allait voir ce qui se passait. Mais seuls les professionnels sont capables de nous dire si c'est une bonne solution ou non.

**Intervention du  
Conseil communal**

M. BOECHAT annonce la disparation de ce panneau ce vendredi, puisque le délai de quinze jours est passé.

– **Atelier participatif pour la réfection de la route de la Gérine**

***Intervention du  
Conseil communal***

M. Jean-Marc BOECHAT rappelle cet atelier participatif qui aura lieu le 4 avril prochain, à 19h30, à la salle commune de l'école primaire de Grand-Pré. Lors de cet atelier, les solutions élaborées avec notre urbaniste seront présentées.

M. BOECHAT invite chacun et chacune à participer à cette rencontre.

– **3<sup>ème</sup> centre scolaire**

***Question de  
W. SCHOOP***

M. Walter SCHOOP (PLR) souhaite connaître le calendrier de l'organisation du concours du 3<sup>ème</sup> centre scolaire, pour lequel le Conseil général a d'ores et déjà voté un crédit.

M. Jean-Pierre HELBLING répond que l'organisation du concours est lancée. Hier soir, le mandataire qui va organiser le concours a été choisi.

***Réponse du  
Conseil communal***

M. HELBLING estime à cet automne le moment où il sera possible de choisir les différents projets. Ensuite, les marchés publics seront ouverts à tout le monde, dans le courant de l'année 2020. Vers la fin de l'année 2020, la construction pourrait démarrer, ceci pour une durée de deux ans.

Mme Line WIDMER-COMMENT (PDC) désire rappeler sa dernière intervention au sujet de l'école de Marly Cité, souhaitant que cette dernière ne soit pas oubliée.

***Question de  
L. WIDMER-COMMENT***

La parole n'étant plus demandée, M. Vincent ADAMO adresse ses remerciements aux membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur attention et leur participation. Il remercie MM. Nicolas Gex et Sylvain Grandjean pour leur aide à la préparation de ce conseil, l'édilité pour la mise en place de la salle ainsi que Mme et M. Bussard pour la tenue de la buvette. Il se réjouit de retrouver chacune et chacun le 22 mai pour sa dernière séance en qualité de Président.

***Clôture***

Le Président clôt la séance à 20h42.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

Le Secrétaire

Vincent ADAMO

Nicolas GEX